



Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

104 rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Tél. 01 43 63 41 50 - E-mail. jmelou@fadear.org

Site Internet <http://www.agriculturepaysanne.org/>

Baux ruraux :

connaître ses droits et les faire respecter

Formation en **distanciel**

vendredis 24 février + 3 mars 2023 de 9h30 à 13h

Dans un contexte où l'agriculture est en concurrence croissante avec les nouveaux usages de l'espace rural, cette évolution se fait en défaveur des agriculteurs et fragilise l'activité agricole. L'évolution rapide des législations accentue le besoin de formation des agriculteurs/trices en la matière.

Nous vous invitons donc :

Les vendredis 24 Février et 3 Mars 2023 matins
de 9h30 à 13h00 en distanciel via plateforme **Zoom**

Objectif de la journée de formation :

1. Connaître la réglementation relative au statut du fermage sur les points étant le plus souvent sujet à interrogation ou conflit : conclure un bail, ses conditions de validité, son renouvellement, sa résiliation, le montant du fermage, ...
2. Savoir faire respecter leurs droits découlant du statut du fermage,
3. De ces deux compétences en découle une troisième : la possibilité de prévenir voire de résoudre à l'amiable des litiges entrant dans le cadre du statut du fermage.

Lieu : en distanciel

Durée de formation : 7 heures. Organisme de Formation : Fademar

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Public : Tout_e_s paysans_nes, contributeurs(trices) ou pas au fonds VIVEA de différentes régions de France souhaitant renforcer ces capacités dans le domaine.

Prérequis : AUCUN, formation d'initiation.

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Avec l'intervention de : **Delphine GAVEND** – Juriste Confédération paysanne nationale

Animateur – Facilitateur : **Julien Melou**, animateur formation FADEAR depuis 12 ans.

Déroulé de la journée de formation

* le **24 Février 2023**

Accueil à partir de 9h15-9h30

9h30 - 10h00 : Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant_e_s.

9h30 - 13h00 :

Les connaissances qu'ont les stagiaires du statut du fermage.

Introduction (bref historique, distinction fermage/métayage...).

Champs d'application du statut du fermage, conclusion d'un bail.

Décluseion partie 1 suivie.

* le **3 Mars 2023**

Accueil à partir de 9h15-9h30

Reprise de la formation, retour sur module précédent, réponse à questions de compréhension techniques liés au statut du fermage et à la capacité à agir pour défendre ses droits et ceux des autres dans ce domaine.

questions complémentaires relatives à la 1ère matinée de formation du 24/02/2023, liés aux baux et les questions que cela soulève.

9h30 - 12h45 :

Le droit de préemption du preneur en place / La cession du bail à ferme dans le cadre familial / Le montant du fermage et sa révision / la durée d'un bail à ferme et les cas de résiliation et de non-renouvellement.

- questions/réponses et mutualisation suivant vos cas pratiques et concrets de situations locales de paysans_nes dans ce domaine, pour mettre en pratique vos acquis de formation.

12h45 – 13h00 : Bilan, Évaluations et Perspectives et Clôture de la journée

*A l'issue de la formation : Évaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences à travers un questionnaire.

Méthode et pédagogie : apports fondamentaux (supports projetés), questions/réponses, cas pratiques, analyse, échanges et débats.

Contact inscription :

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Modalités générales

Détails

Cette formation bénéficie d'une demande de financement du fonds de formation VIVEA 2023 pour les non salarié_e_s agricoles.

- **Pour les non salarié_e_s actifs ressortissant_e_s au fonds VIVEA**, un coût pédagogique par stagiaire sera demandé par la FADEAR via un accord de financement individuel (à partir de de votre plafond annuel de prise en charge) qui vous sera demandé lors de la formation et dont le montant après validation du fonds VIVEA sera de **189 €/1 jour/stagiaire** (soit 27 €/heure).



En parallèle, prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau de la FADEAR participant_e_s à la formation (indemnité de remplacement sur demande et frais pédagogiques en cas non éligibilité au fonds VIVEA) par la FADEAR.

Modalités de paiement : votre participation sera gérée en fin de formation en direct entre le fonds VIVEA et l'OF FADEAR, après votre la validation de votre consentement relatif à l'usage de votre plan de formation VIVEA individuelle 2023.

Attestation de formation : une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

Durée : 1 jour (7 heures) **en distanciel les 24 Février et 3 Mars 2023 matins de 9h30 à 13h00.**

Contact inscription :

Julien Melou,
Animateur Fadear chargé de la formation
Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Amélie Pelletier,
Animatrice chargée de l'accueil et de la formation
des salarié.e.s - Tel : 09 70 40 64 30
apelletier@confederationpaysanne.fr

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation – vendredis 24 février + 3 mars 2023 de 9h30 à 13h

Baux ruraux : connaître ses droits et les faire respecter (Formation n°A6) en visio

Nom Prénom :

Structure :

Adresse complète :

Tel et E-Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....

* **Données collectées**

Les données collectées par la FADEAR dans le cadre de ce questionnaire ne seront pas conservées au-delà de la durée de 3 ans. Elles n'ont pour seul objet que l'organisation de l'événement (confirmation, relance, envoi de documents pré et post formation et le suivi des stagiaires).

- Droit d'accès

Les personnes dont les informations sont collectées et traitées peuvent demander l'accès aux données les concernant à tout moment et sans limitation.

- Droit de rectification et d'opposition

Les personnes dont les données sont collectées et traitées peuvent demander la rectification des données conservées. Ils peuvent également s'opposer à leur utilisation.

Pour toutes questions concernant vos données collectées et vos droits – merci de contacter cette adresse jmelou@fadear.org, pour toutes informations.